

DECISION DE LA PRESIDENTE N°03/2025

OBJET : Interventions de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré dans le cadre du Savoir Rouler à Vélo pour cinq classes

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° D2020_07_04_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu la délibération n° D2020_07_04_092 du Conseil Communautaire en date 16 juillet 2020 portant délégations du Conseil Communautaire à Madame la Présidente et modifiée par les délibérations n° D2021_04_04_099 en date du 29 avril 2021 et n° D2021_10_09_200 du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021.

Pour l'année 2025, 13 classes de CM1/CM2 de la Communauté de Communes de la Dombes se sont inscrites au programme Savoir Rouler à Vélo dans les écoles, soit un peu plus de 300 élèves concernés. Le service commun Enfance-Jeunesse est en capacité d'animer le Savoir Rouler à Vélo pour 8 classes. Pour les cinq autres, sur les communes de Baneins, Romans, Monthieux et Versailles, la Communauté de Communes de la Dombes doit faire appel à un prestataire extérieur, l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP), pour assurer la formation des élèves. Un prestataire qui était déjà intervenu dans les écoles du territoire en 2024. La formation est dispensée en trois blocs de compétences, du savoir monter sur le vélo (bloc 1) jusqu'à savoir rouler en circulation (bloc 3).

La participation au programme Savoir Rouler à Vélo faisant partie intégrante du plan d'actions de mobilité de la CCD, le service Mobilité propose de prendre en charge, sur les dépenses de fonctionnement, les interventions du prestataire extérieur.

Le détail de la proposition est le suivant :

	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT
BLOC 1	5	500.00 €	2 500.00 €
BLOC 2	5	500.00 €	2 500.00 €
BLOC 3	5	460.00 €	2 300.00 €
TOTAL HT			7 300.00 €
TOTAL TTC			7 300.00 €

Les frais de déplacements sont inclus.

La Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) participe au financement des interventions dans le cadre du programme Génération Vélo à hauteur de 50 %.

DECIDE

Article 1 :

De valider le montant des prestations de l'USEP pour l'animation du Savoir Rouler à Vélo pour 5 classes.

Article 2 :

La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne, le 23 janvier 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS



L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.